

CONJONCTURE PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES



• N° 1 / Avril 2023

Selon une enquête du Réseau bio de PACA, des exploitations de PPAM bio ont été confrontées à des difficultés de commercialisation. Les ventes de PPAM (huiles essentielles, épices et infusions) sont en baisse dans les magasins bio. Cette évolution est liée à la crise inflationniste, à la concurrence avec d'autres circuits de distribution (notamment GMS) et d'autres labels ainsi qu'à la défiance actuelle par les consommateurs vis à vis du label bio. Les ventes d'huiles essentielles bio en pharmacie sont quant à elles en augmentation sous forme de complexes et stables en unitaires. La balance commerciale française des plantes en l'état reste déficitaire, les importations et les exportations étant stables en volume.

Situation des marchés à la production

Difficultés de commercialisation des exploitations bio en PACA

Selon une enquête réalisée par le [Réseau bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur](#), 75 % des producteurs de PPAM interrogés ont rencontré des problèmes de commercialisation en 2022. Les exploitations les plus touchées semblent être celles produisant des plantes à parfum, le contexte général du marché de ces plantes restant très compliqué. Les fermes de moins de 1 ha orientées vers les cultures aromatiques et médicinales ont eu moins de difficultés. Tous les circuits sont concernés (ventes directes, circuits courts en magasin et circuits longs). Selon le sondage, 56 % des produits invendus ont été stockés, 17 % ont été vendus en conventionnel, 18 % n'ont pas généré de revenu (donnés ou non récoltés).

Situation des marchés et de la consommation

Chute des ventes de PPAM en magasins bio en 2022

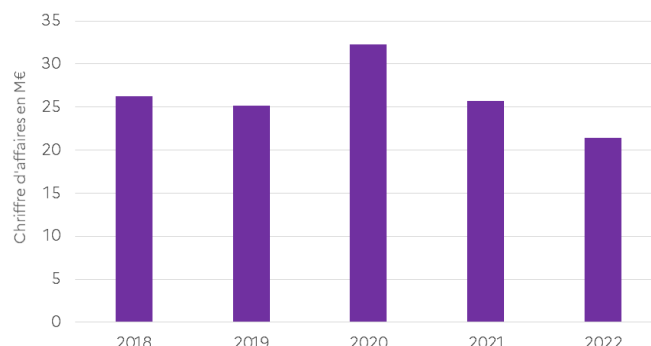
• Huiles essentielles et complexes

On distingue, ci-après, les huiles essentielles unitaires, qui sont les huiles essentielles issues d'une seule plante, et les complexes, qui sont soit des produits dont les propriétés proviennent de la présence d'huiles essentielles soit des mélanges de plusieurs huiles essentielles.

Selon les données de BIOANALYTICS®GOOD, les ventes d'huiles essentielles et des complexes en magasins bio avaient exceptionnellement augmenté en 2020 en lien avec la crise sanitaire, notamment celles d'huiles essentielles unitaires de tea tree et de ravintsara. En 2021, elles avaient retrouvé un niveau similaire à 2019. Par contre, en

2022, les ventes représentent 21,4 millions d'euros soit une diminution de 16,6 % de chiffre d'affaires par rapport à 2021 et de 14,7 % en comparaison à 2019. Cette régression est globale et n'est pas liée à un type d'huile essentielle en particulier.

Ventes d'huiles essentielles et de complexes en magasins bio en France de 2018 à 2022

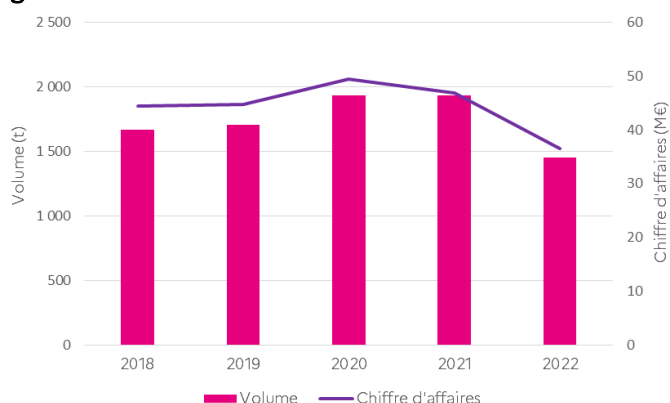


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

• Infusions

Le marché des infusions et des plantes à infuser en magasins bio est également touché par une régression de chiffre d'affaires. Il représente, en 2022, 36,6 millions d'euros et 1450 tonnes (selon les données de BIOANALYTICS®GOOD). Ainsi les ventes ont diminué de 22 % en valeur et de 24,9 % en volume par rapport à 2021 (-18,3 % en valeur et -14,9 % en volume en comparaison de 2019). La réduction semble généralisée et n'est pas spécifique à un produit en particulier.

Ventes d'infusions et de plantes à infuser en magasins bio en France de 2018 à 2022

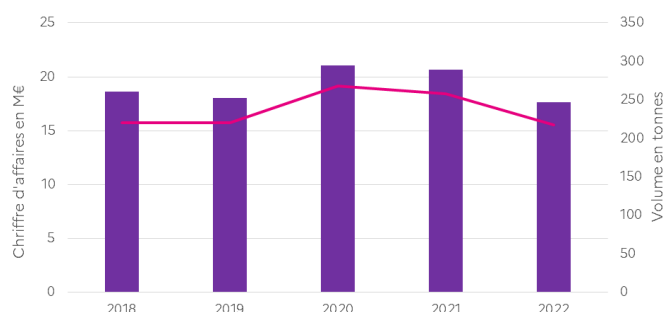


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS@GOOD

• Épices

Le marché des épices en magasin bio représente 15,5 millions d'euros et 247 tonnes en 2022 (selon les données de BIOANALYTICS@GOOD). Ce marché suit la même tendance que les infusions avec une importante diminution entre 2021 et 2022 (-15,6 % en chiffre d'affaires et -14,4 % en volume de vente). Toutes les épices sont concernées par cette baisse des ventes. Cependant l'année 2022 reste quasiment équivalente à 2019.

Ventes d'épices en magasins bio en France de 2018 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS@GOOD

Progression du marché des huiles essentielles en pharmacie

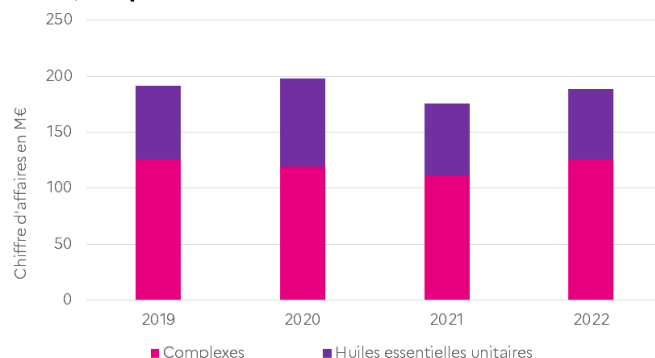
Selon les données fournies par OpenHealth Company, le marché des huiles essentielles en pharmacie représente 188 millions d'euros en 2022.

Ce marché a aussi été bouleversé par la crise sanitaire, avec une hausse du chiffre d'affaires en 2020, suivie d'une baisse en 2021. En 2022, on constate une hausse des ventes en valeur (+ 7,2 %).

Ainsi, en pharmacie, les ventes de complexes, qui étaient en régression ces dernières années, sont en hausse en 2022 (+ 12,5 % par rapport à 2021) arrivant à un niveau comparable à 2019. Pour les uni-

taires, le chiffre d'affaires est en diminution (- 2 % entre 2021 et 2022) alors que les volumes vendus sont en légère hausse (+ 1 %).

Ventes d'huiles essentielles (complexes et unitaires) en pharmacie en France de 2019 à 2022



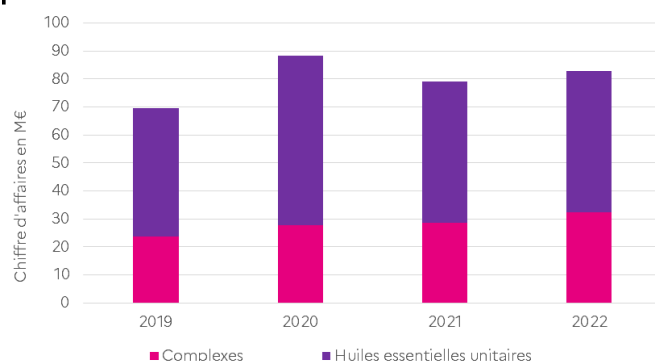
Source : FranceAgriMer d'après les données d'OpenHealth Company

Le chiffre d'affaires pour les produits labellisés bio est globalement en hausse ces quatre dernières années. En effet, il a atteint 83 millions d'euros en pharmacie en 2022 (soit une augmentation de 19,3 % depuis 2019). Ce marché représente ainsi 44 % du marché global en pharmacie en 2022 (36 % en 2019).

L'évolution est toutefois variable selon le type de produit. Les ventes de complexes restent en augmentation depuis 2019. La plupart des huiles essentielles unitaires vendues en pharmacie sont bio (79 % des volumes). Leur chiffre d'affaires, après avoir fortement augmenté en 2020 puis diminué en 2021, est stable en 2022.

La situation est très variable selon les huiles essentielles. On constate notamment une chute en 2022 des ventes de tea tree, de lavande fine et d'hélichryse alors qu'elles sont en augmentation pour le ravintsara, la menthe poivrée et l'eucalyptus radié.

Évolution du chiffre d'affaires des huiles essentielles biologiques (complexes et unitaires) en pharmacie de 2019 à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données d'OpenHealth Company

Commerce extérieur

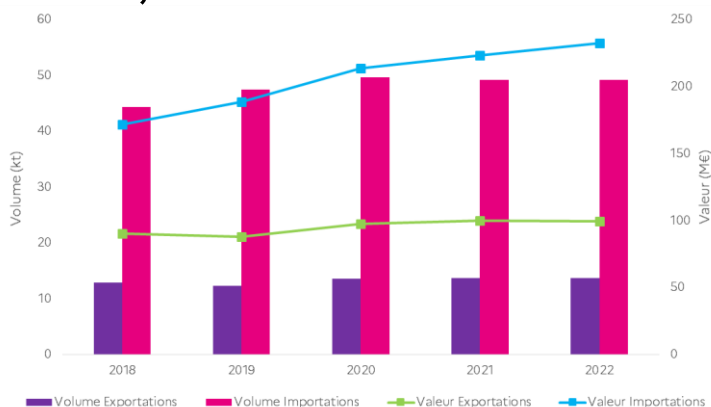
Commerce extérieur français des plantes

Les plantes aromatiques et médicinales en l'état sont définies comme des plantes fréquemment séchées (en majorité feuilles, fleurs, graines, racines), utilisées à des fins alimentaires ou médicinales. Pour les épices et les aromates, seules celles susceptibles d'être cultivées sur le territoire national métropolitain ont été retenues pour l'analyse.

Les exportations sont évaluées à 13 741 tonnes et 99,4 millions d'euros en 2022. Elles étaient en augmentation jusqu'en 2021 et sont constantes en 2022. Malgré cette stabilité, certaines variations importantes se sont opérées selon les pays. En effet, on note la diminution des exportations en volume de plantes médicinales vers l'Allemagne et d'épices vers le Moyen-Orient. À l'inverse, les envois de plantes médicinales ont été doublés en direction de l'Italie.

Les importations restent en augmentation en valeur alors qu'en volume elles sont stables depuis 2020. Cette évolution provient du coût des plantes médicinales importées, plus élevé que les années précédentes. Les importations françaises de plantes représentent ainsi 232 millions d'euros (soit +4,2 % par rapport à 2021) et 49 200 tonnes en 2022.

Importations et exportations françaises, entre 2017 et 2020, de plantes aromatiques (cultivables en France) et médicinales en l'état



Source : FranceAgriMer d'après les données de Trade Data Monitor

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : direction Marchés, études et prospective

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 — www.franceagrimer.fr

FranceAgriMer
@FranceAgriMerFR